

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mercredi 12 juillet 2023

Date de convocation : 6 juin 2023	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 27 juillet 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-39**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme S du FACÉ 2022 (2^{ème} tranche, programme ER 2022)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE du mois de JUILLET, mercredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Franck PETITFILS,

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2022 (sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 723 750 euros (HT).

Le 23 janvier 2023, le Bureau avait affecté une première part du montant de travaux permis par la dotation 2022 du sous-programme S du FACÉ, soit 428 600 euros (HT) à une première tranche composée de 20 opérations dans le programme ER 2022.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par la dotation 2022 du sous-programme S du FACÉ, soit 99 400 euros (HT) à une deuxième tranche composée des 8 opérations suivantes dans le programme ER 2022 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER046-1006	Bignay	Chez Gautret	30 100
ER055-1001	Boscarnant	La Croix de la Route	8 900
ER055-1002	Boscarnant	Gallais	6 200
ER055-1004	Boscarnant	Caillaud	4 400
ER110-1021	Clérac	Moindron	16 300
ER209-1004	Lonzac	Rue du Château	27 600
ER305-1004	Rouffignac	Le Gascon	3 800
ER305-1008	Rouffignac	Piegut	2 100
Total			99 400



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*